



LA ZONTIENNE * 2023

Règlement

Art 1 - Le Club ZONTA-NIMES-ROMAINES, organise sa **15ème course « LA ZONTIENNE »**, le dimanche 8 octobre 2023 en accord avec la ville de Nîmes.

Art 2 - Le parcours est conforme au règlement des courses hors stade.

Lieu : **Domaine du Mas d'Escattes - Nîmes Courbessac - Route de Poulx - D127**

Zone manifestation : **ancien stade de Courbessac**

Date : **le dimanche 8 octobre 2023 à :**

- 10 h pour la course 10 km (mixte)
- 10 h 15 pour la course 5 km (féminine)
- 10 h 20 pour la randonnée (mixte)

Il y a 2 ravitaillements :

1 à mi-parcours pour le 10 km et 1 à l'arrivée pour tous (tes) les participants (tes).

Art 3 - La course du 10km est ouverte aux **hommes et femmes** (à partir des Cadets nés (nées) - en 2007/2008).

La course du 5 km est ouverte uniquement aux femmes (à partir des Minimes nées en 2009/2010).

Age minimum : 16 ans.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les coureurs et coureuses licencié(e)s et non licencié(e)s mineur (e)s, âgé(e)s de 16 à 18 ans.

La participation à l'une des deux courses est subordonnée à la présentation d'une licence FFA - FSG - UFOLEP - TRIATHLON ou d'un certificat médical pour les non-licencié(e)s, datant de moins d'un an mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition.

La Randonnée mixte : pas de certificat médical demandé. Epreuve ouverte à tous. Mineurs (es) sous la responsabilité des parents.

« Je reconnais être physiquement apte à participer à la randonnée sous ma propre et entière responsabilité en fonction de mes moyens physiques »

Art 4 - Les inscriptions pourront être faites :

- **Sur le site** : www.endurancechrono.com
à compter du 5 août jusqu'au Samedi 7 octobre 2023 à 12 h.
- **Dans le HALL DU PARNASSE** 827 chemin du Mas de Vignoles, 30900 NIMES :
 - Jeudi 5 octobre de 12h à 20h.
 - Vendredi 6 octobre de 8h à 13h.
 - Samedi 7 octobre de 9h à 16h.

IL N'Y A PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE 8/10/23 JOUR DE LA MANIFESTATION

Art 5 - Retrait des dossards :

- HALL DU PARNASSE 827 chemin du Mas de Vignoles, 30900 NIMES :
 - Jeudi 5 octobre de 12h à 20h.
 - Vendredi 6 octobre de 8h à 13h.
 - Samedi 7 octobre de 9h à 16h.
- Dimanche 8 octobre matin sur le site de la manifestation de 8h à 9h30. (contact 06.13.45.46.67)

Sous réserve d'avoir reçu les dossiers complets avant le 7 octobre 2023 à 12 h.

Art 6 - Santé et Assurance :

Le service médical sera assuré par l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs du Languedoc-Roussillon (UNASS) et d'un médecin. Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les concurrents (tes) sur la course. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés (es) sont couverts (tes) par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants (tes) non licenciés (es) de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique futur ou immédiat.

Chacun se doit de posséder sa propre assurance.

Art 7 - Tous les participants devront régler la somme de 14 € pour le 10 km - la somme de 10 € pour le 5 km et 10 € pour la randonnée

- Pour inscription sur le site www.endurancechrono.com - Chèques à libeller à l'ordre d'Endurance Chrono.
- Pour inscription au HALL du PARNASSE - Espèces ou Chèques à libeller à l'ordre de Zonta Club Nîmes Romaines.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

**Présence d'un camion bière & limonade sur le site :
2 € la boisson à payer en sus au moment de votre inscription**

Art 8 - Sécurité :

Les concurrents (tes) devront respecter les mesures de sécurité sur la zone de manifestation et sur les parcours.

Art 9 - Récompenses :

La remise des prix est attribuée :

- A la première et au premier du 10 km
- Au 2ème et 3ème du classement général du 10km
- Aux trois premières du 5km,
- Aux premiers ou premières de chaque catégorie course :
(Minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors et master 1-2-3-4-5),
- A la première de la randonnée.

Art 10 - Droit à l'image : Lors de cet événement vous risquez d'être pris (ses) en photo - Si vous vous y opposez, veuillez prévenir l'Organisation de la Zontienne.

Art 11 - Tout (toute) concurrent (e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il ou Elle s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à courir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

